

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 27 MARS 2023

Président	Jackie GOULET
Etaient Présents	Jean-Pierre BACHOWICZ, Chantal BERICH, Arnaud BOUCHET, François BREE, Bernadette BUTY, Edwige CHOUTEAU, Marie-Claude CORNIL, Anne FAUCOU, Sylvie GAREL, Michel GOULU, Béatrice GUILLON, Antony LEQUEUX, Joël NAU, Paul NICOLAS, Claude POIRIER, Nadine SCULO - Administrateurs.
Etaient absents excusés	Gaëtan BEILLARD, représenté par M. Claude POIRIER Joëlle DELAGARDE, représentée par Mme Anne FAUCOU Jean-Christophe LOUVET Sophie METAYER Gilles TALLUAU Jacqueline TARDIVEL

N°2023 – 05 : APPROBATION D’UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D’UN MARCHÉ D’HEBERGEMENT ET D’INFOGERANCE DES SYSTEMES D’INFORMATION DE MAINE ET LOIRE HABITAT ET DE SAUMUR HABITAT

Depuis 2014 et l’installation des services dans le siège social actuel, Boulevard Delessert, Saumur Habitat et Maine et Loire Habitat ont conclu, dans le cadre d’un groupement de commandes, un marché public d’Hébergement et d’infogérance des systèmes d’informations.

Ce marché a fait l’objet d’un renouvellement en 2018 dans le cadre d’une consultation menée conjointement avec Maine et Loire Habitat (groupement de commandes). Le marché en cours du titulaire SIGMA INFORMATIQUE arrive à terme le 31 janvier 2024 et il y a lieu de relancer une nouvelle procédure de consultation.

Pour mener à bien ce processus et compte tenu d’un intérêt partagé par les deux organismes, Maine et Loire Habitat et Saumur Habitat font le choix de s’associer de nouveau dans le cadre d’un groupement de commande.

Ainsi, il est proposé au Conseil d’Administration d’approuver le projet de convention constitutive du groupement de commandes selon les grands principes suivants :

Objet du groupement : Passation d’un marché de service d’hébergement et d’infogérance des systèmes d’informations des OPH Maine et Loire Habitat et Saumur Habitat.

... / ...

... / ...

Accusé de réception en préfecture
049-274900026-20230327-CA-2023-05-DE
Date de télétransmission : 03/04/2023
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Durée du groupement : De la signature de la convention de groupement jusqu'à la fin du marché.

Coordonnateur du groupement : Maine et Loire Habitat représenté par son Directeur Général est désigné coordonnateur du groupement. Sa mission consistera à préparer et mener la procédure de passation du marché jusqu'à sa notification.

Chaque OPH disposera de son propre contrat signé par son Directeur Général.

Commission d'appel d'offres ad hoc : Elle sera saisie pour l'attribution du marché sur la base d'un rapport d'analyse des offres établi conjointement par les services compétents des membres du groupement.

Elle est constituée par :

Pour Maine et Loire Habitat : son Directeur Général et un membre de sa Commission d'Appel d'Offres,

Pour Saumur Habitat : son Directeur Général et un membre de sa Commission d'Appel d'Offres.

Elle est présidée par le Directeur Général de Maine et Loire Habitat.

Les frais de passation du marché engagés par le coordonnateur du groupement sont répartis à parts égales entre les deux organismes.

APRES ECHANGES, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'HEBERGEMENT ET D'INFOGERANCE DES SYSTEMES D'INFORMATIONS DE MAINE ET LOIRE HABITAT ET SAUMUR HABITAT.

PAR AILLEURS, POUR REPRESENTER SAUMUR HABITAT A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AD HOC AUX COTES DU DIRECTEUR GENERAL, IL DESIGNE PARMIS LES MEMBRES DE LA C.A.O. DE SAUMUR HABITAT, M. JOEL NAU, MEMBRE TITULAIRE ET M. ANTONY LEQUEUX, MEMBRE SUPPLEANT.



Pour extrait conforme,
SAUMUR, le 27 mars 2023

LE DIRECTEUR GENERAL
Philippe PLAT

Délibération consultable dans le registre des délibérations tenu à la disposition du public à compter de la date de réception en Préfecture